

Politique *Desjardins partout*



Desjardins
Caisse du Plateau-Mont-Royal

Donner vie à vos projets

La Caisse Desjardins du Plateau mont-Royal réitère son engagement environnemental avec son projet unique !

Depuis l'aménagement en 2010 d'un jardin situé sur le toit de son siège social, la Caisse maintient son programme destiné à ses membres.

Desjardins partout ! s'adresse à tous les membres désireux de réduire leur empreinte écologique.

- **La Caisse finance la réalisation de projets d'agriculture urbaine à la hauteur de 25 %, jusqu'à concurrence de 3 000 \$.**
- **Cette subvention est rendue possible grâce au Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse Desjardins du Plateau-Mont-Royal.**

Conditions d'admissibilité

- Être membre de la Caisse Desjardins du Plateau Mont-Royal depuis 90 jours et plus.
- Réaliser un projet d'agriculture urbaine, résidentiel ou commercial. Ce projet doit répondre au moins à un des critères suivants : réduire les effets des îlots de chaleur urbains, réduire les gaz à effet de serre, récolter les eaux de pluie ou réduire la consommation d'énergie.
- Le projet doit être réalisé sur le territoire du Plateau Mont-Royal.
- La subvention sera applicable à la réalisation de projets **durables**, par exemple : un mur végétal, l'aménagement d'un toit vert, un baril de récupération d'eau, etc. Afin de s'assurer de la durabilité d'un projet, des éléments tels que l'arrosage et l'entretien sur plusieurs années, seront pris en compte dans l'analyse des demandes.

Processus pour l'obtention d'une subvention

La subvention sera octroyée sur présentation d'une facture détaillée (au nom du demandeur membre) et de deux photos avant-après du projet. Vous pouvez préalablement soumettre votre projet à la Caisse en présentant une soumission détaillée (matériaux et coûts) afin d'obtenir une préqualification. La Caisse s'engagera à verser sa contribution à la fin du projet, s'il respecte le plan initial.

Confidentialité

La Caisse Desjardins du Plateau-Mont-Royal garantit la confidentialité des informations soumises au dossier. Ces informations ne seront utilisées que dans le cadre du programme Desjardins partout ! et ne seront en aucun cas divulguées sans le consentement préalable du membre.